



PRÉPAREZ-VOUS AU BREXIT

L'essentiel du dédouanement en 4 étapes



MONT DE MARSAN, le 25 Mars 2019



Partie 1 Brexit, ce qui va changer

Dédouaner c'est pas sorcier – L'essentiel du dédouanement en 4 étapes



Aujourd'hui , le Royaume-Uni appartient à l'UE

- **Échanges intra-communautaires :**

⇒ Pas de formalités douanières

⇒ Pas de dédouanement



- **Obligations fiscales :**

⇒ établir DEB (déclaration d'échanges de biens)

- **Cas particulier des produits soumis à accises :**

⇒ le Document d'Accompagnement Électronique (DAE)

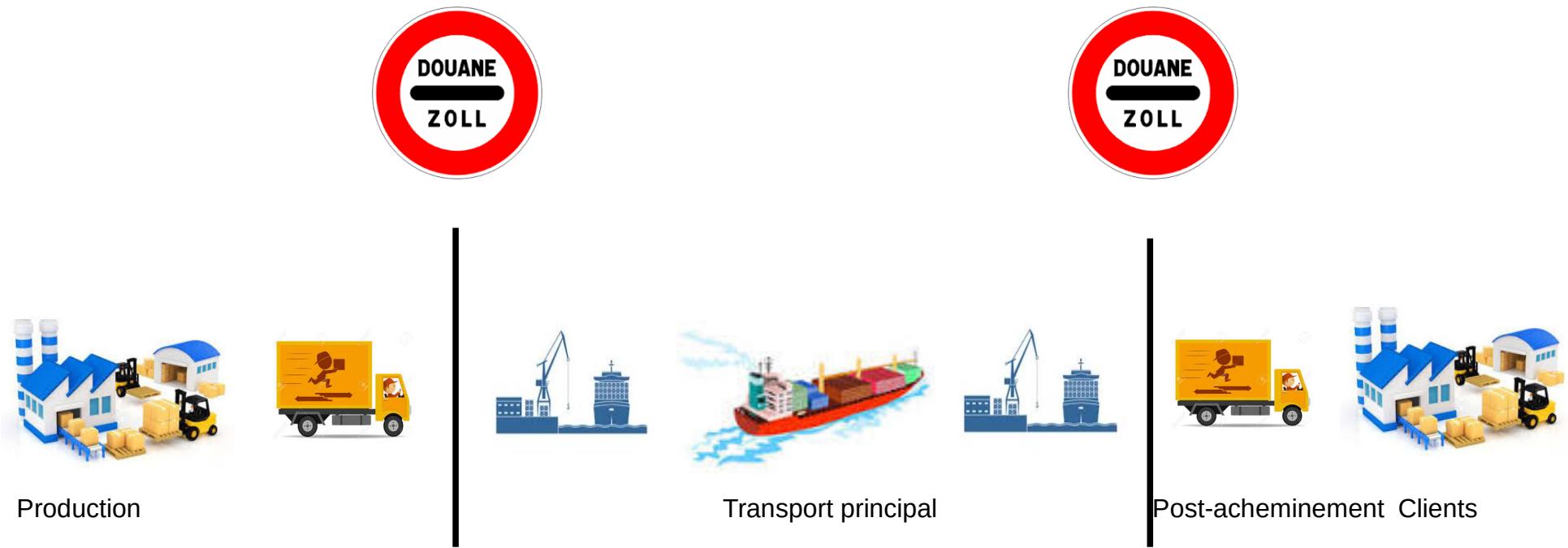


Demain, le Royaume-Uni sera un pays-tiers à l'UE



Avec ou sans période transitoire

Le dédouanement, comment ça marche ?



Dédouaner c'est pas sorcier – L'essentiel du dédouanement en 4 étapes

Les échanges avec les pays ne faisant pas partie de l'UE

- **Formalités de dédouanement :**

- ⇒ déclaration d'exportation à la sortie de l'UE
- ⇒ déclaration d'importation à l'entrée du RU

- **À l'importation :**

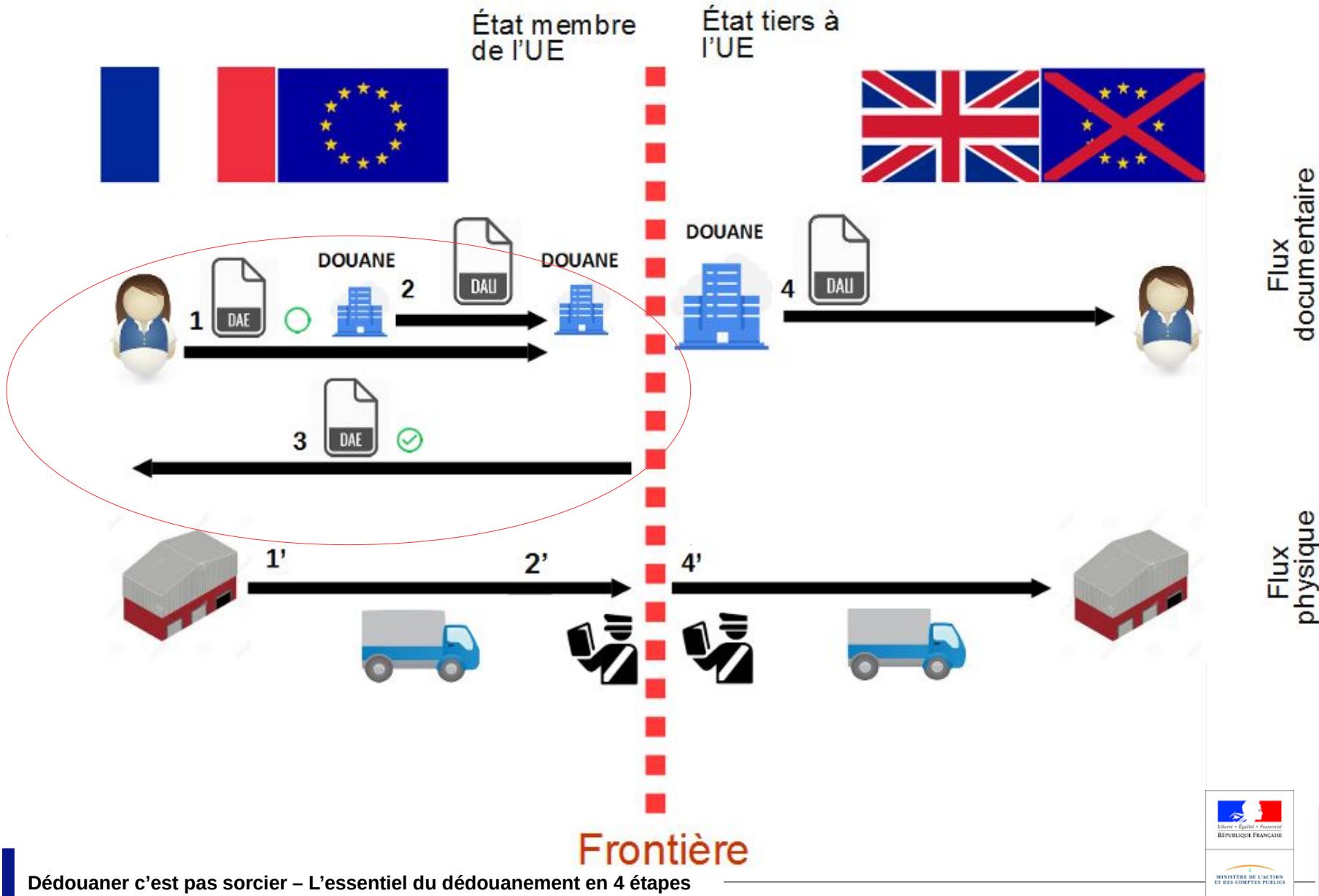
- ⇒ barrières tarifaires : droits de douane, TVA, fiscalité spécifique
- ⇒ application des mesures de commerce extérieur : prohibitions, restrictions propres à la nature de la marchandise

- **À l'exportation :**

- ⇒ pas de taxes
- ⇒ justificatif fiscal de la sortie du TDU pour exonération TVA



Circulation des produits soumis à accise post-Brexit



Attention : les formalités changent aussi pour les envois de marchandises par voie postale !

- **Aujourd'hui** : les envois de marchandises vers les pays membres de l'UE n'exigent aucun document douanier, sauf cas particulier.
- **Demain** : lorsque la Grande-Bretagne sera sortie de l'UE, il sera obligatoire d'établir des déclarations en douane postale.



Ce qui est sûr : vous devez vous y préparer

Quelles que soient les fonctions de l'entreprise



Fonction commerciale

Fonction logistique et production

Fonction administrative et financière

Avoir une vision précise de vos flux logistiques

Déterminer les volumes déclaratifs supplémentaires

Informier vos fournisseurs et vos clients pour sécuriser votre chaîne d'approvisionnement

Choisir le moment de dédouanement

Préparer l'entreprise

- **Urgent :**
évaluer et établir un diagnostic de toutes les conséquences sur votre activité : savoir par où rentrent ou sortent vos marchandises en provenance ou à destination du Royaume-Uni, identifier l'impact sur l'aspect juridique, la RH, les fournisseurs, l'approvisionnement et le sourcing, distributeurs, coûts, localisation des activités, données, contrats,..
- **Planifier :**
identifier les mesures à prendre : choisir un RDE, identifier les réglementations des marchandises, l'origine des biens, la chaîne logistique,...
- **Mettre en œuvre:**
 - revoir son système d'approvisionnement en intégrant le passage en douane
 - mettre en place ou réviser le contrat ou l'avant contrat avec un représentant en douane



Partie 2

Connaître les bases du dédouanement

Dédouaner c'est pas sorcier – L'essentiel du dédouanement en 4 étapes



Le dépôt d'une déclaration en douane

- **Un préalable : le numéro EORI**



numéro d'enregistrement et d'identification des entreprises exportatrices – importatrices

- **Le dépôt d'une déclaration en douane :**

⇒ dédouaner soi même

⇒ ou faire appel à un professionnel : le RDE
qui vous refacture les droits de douane, la TVA et sa prestation

Quelles sont les notions fondamentales d'une déclaration en douane ?

L'ESPÈCE

« code douanier
à 10 chiffres »



LA VALEUR

« valeur du produit »

L'ORIGINE

« lieu de production ou de fabrication répondant à des règles précises »

A l'export, vous bénéficiez de l'exonération de la TVA



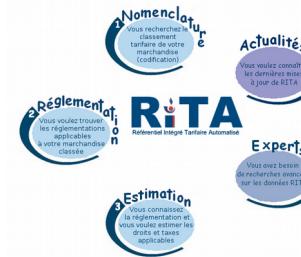
Attention : pour le justifier, il faut impérativement récupérer l'exemplaire n°3 de la déclaration en douane d'exportation visée par le bureau des douanes du point de sortie du TDU !

Des outils à disposition des entreprises

- **Classement des marchandises et taxation à l'importation:**

⇒ RITA Encyclopédie (prodouane)

⇒ Tutoriels video



- **Taxation dans les pays de destinations :**

⇒ Market Access DataBase (site douanes UE)

A screenshot of the Market Access DataBase (MADB) search interface. It features a blue header with the text 'MADB quick search' and tabs for 'Applied Tariffs' and 'Import Formalities'. Below the header is a search form with fields for 'Country' (a dropdown menu), 'Product code (4 or 6 digits)' (an input field with placeholder 'Enter product code...'), and a 'Search' button.

**N'hésitez pas à contacter votre PAE
pour qu'il vous accompagne**



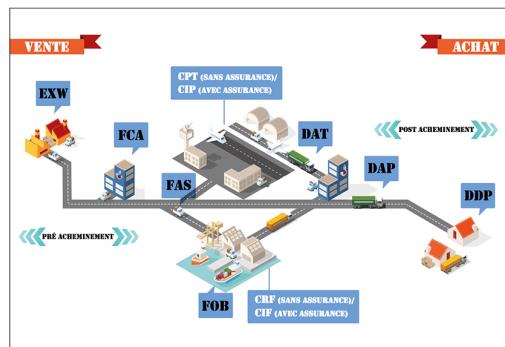
Partie 3

Transformer les formalités douanières en avantage concurrentiel

Sécuriser – Optimiser- Simplifier



Information sur le
« Made In France »



Avis de la valeur
en douane



Renseignement
Tarifaire
Contraignant



Renseignement
Contraignant sur
l'Origine

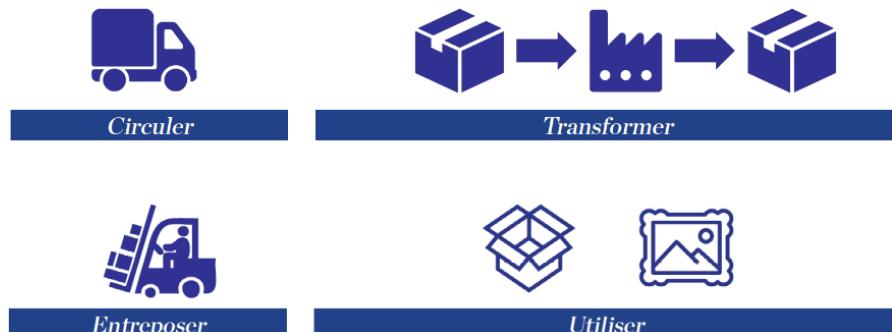
CETA
UE-JAPON
Bilatéral
préférentiel
SPG
ALE
Accords
Droits
Réduits
Origine

Labellisation : exportateur
agrément et exportateur enregistré

Sécuriser – Optimiser- Simplifier

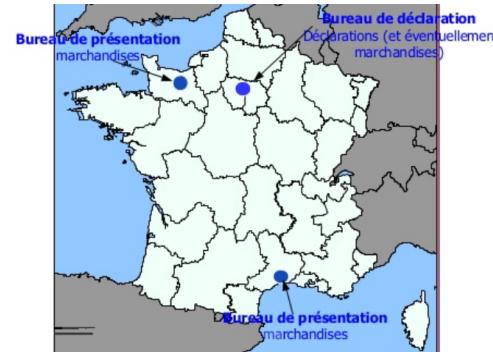


**Auto-liquidation
de la TVA-I**



**Transit
Dépôts temporaires
Des régimes particuliers (économiques)**

Dédouaner c'est pas sorcier – L'essentiel du dédouanement en 4 étapes



**Dédouanement à domicile et
dédouanement centralisé**



**OEA : le partenariat VIP
de la douane**



4. Bénéficier d'un accompagnement douanier sur mesure

Infos Douane Service

Pour répondre aux **particuliers** sur les formalités douanières et accompagner les **entreprises** à l'international.

0 811 20 44 44 Service 0,06 € / min + prix appel

HORS MÉTROPOLE OU ÉTRANGER +33 1 72 40 78 50

VIA EMAIL Cliquez ici

douane.gouv.fr
DOUANES ET DROITS INDIRECTS

Les Pôles Action Économique , les bureaux de douane :

<http://www.douane.gouv.fr/articles/a11053-les-cellules-conseil-aux-entreprises>